

.....
.....
.....
.....
.....

Date:

Dear

School Attendance Order Under Section 438 of the Education Act 1996

Education Act 1996 - School Attendance Order

.....(local authority)

Whereas **dob:**
(hereinafter called 'the child') is a child of compulsory school age in the area of the
above named Authority.

And whereas you

residing at being the
guardians/parents of the child have failed to satisfy the Authority in accordance with
the requirements of the **notice served on you by the Authority on**
..... **(under section 437 of the Education Act 1996)** that the child
is receiving efficient full-time education suitable to his age, ability and aptitude either
by regular attendance at school or otherwise:

And whereas in the opinion of the Authority, it is expedient that the child should
attend school. Therefore you are now hereby required to cause the child forthwith to
become a registered pupil at the following school:

.....

being the school selected (determined by the direction of the Secretary of State) as
the school to be named in the Order.

.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

Date:

Madame, Monsieur

Injonction de Fréquentation Scolaire en vertu de l'article 438 de la Loi sur l'Education de 1996.

Loi sur l'Education de 1996. Injonction de Fréquentation Scolaire.

------(Délégation Départementale de l'Enseignement)

Etant donné que -----né(e) le -----

(et ci-après désigné comme « l'enfant ») est un enfant en âge de scolarité obligatoire et dépend de l'Autorité nommée ci-dessus.

Etant donné que vous-----

Résidant à----- et en tant que tuteurs ou parents de l'enfant, n'avez pas réussi à convaincre les Autorités conformément aux exigences de **l'avertissement qui vous a été délivré par l'Autorité Compétente à la date du----- (selon l'article 437 de la Loi sur l'Education de 1996)** que l'enfant bénéficie d'une instruction scolaire suffisante et à plein temps en rapport avec son âge, ses compétences et aptitudes et tenant compte d'éventuels besoin spécifiques d'éducation, par le biais d' une fréquentation régulière de l'école ou par un autre biais :

Etant donné que, selon l'avis de l'Autorité compétente, il est opportun que l'enfant aille à l'école, il vous est donc enjoint d'inscrire l'enfant immédiatement à l'école indiquée ci-dessous

Cette école a été sélectionnée (selon les instructions du Secrétaire d'Etat) comme celle dont le nom doit figurer dans l'Injonction de Fréquentation Scolaire.

